**Demande de subvention – Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement**

En vertu de l’art. 66 du Concordat sur les jeux d’argent au niveau suisse, une part « prévention » correspondant au 0.5% du produit annuel brut des jeux est prélevée sur les loteries et les paris sportifs. Le produit de la part « prévention » est réparti entre les cantons.

Selon l’ordonnance du 17 mars 2009 ([RSF 831.0.61](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/831.0.61)), le montant de la part « prévention » revenant au canton de Fribourg est versé au Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement.

Le Fonds a pour but de soutenir des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu et le surendettement.

Sur préavis de la Commission d’utilisation du Fonds, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) décide de l’octroi et du montant de subventions. L’utilisation du Fonds est soumise à la surveillance de la DSAS.

En vertu des bases légales en vigueur, les informations suivantes doivent être transmises à la Commission pour une demande de subvention :

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination du projet | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Institution | Nom, adresse, NPA, lieu. |
| Le siège social est basé dans le canton de Fribourg | [ ]  Oui [ ]  Non |
| Il y est implanté depuis au moins 3 ans | [ ]  Oui [ ]  Non Si non, depuis le \_\_/\_\_/\_\_ |
| Mission et compétences spécifiques de l'institution |  |
| Responsable du projet/Personne de contact | Nom, Prénom, e-mail, téléphone |
| Montant sollicité | Insérez le montant |
| Première demande au Fonds jeu excessif/surendettement pour le projet | [ ]  Oui [ ]  Non |
| Si non, décision rendue pour la dernière demande | [ ]  Accordée [ ]  Refusée  |
| Montant accordé pour la dernière demande | Insérez le montant |
| Co-financement du projet par d’autre(s) organisme(s) public(s) ou privé(s) | [ ]  Oui [ ]  Non | Si oui, 1. Insérer le montant total
2. Et préciser le(s) organisme(s) co-financeur(s)
 |
| Part de financement demandée au Fonds jeu excessif-surendettement par rapport au budget total du projet (en %) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  Utilisation prévue du montant demandé (ex. financement d’un poste, d’activités, d’infrastructures…) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Année(s) concernée(s) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Genèse du projet concerné par la demande de subvention | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Bref résumé du projet | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Buts et objectifs du projet | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Public cible | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Bases mobilisées pour l’élaboration du projet (littérature scientifique, expérience de terrain…) |  |
| Résultats obtenus si projet déjà en cours ou expériences faites avec des projets similaires | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Calendrier des activités prévues | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Synergies et collaborations possibles | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Domaine (catégories GESPA[[1]](#footnote-1))(plusieurs catégories possibles) | [ ]  Prévention et détection précoce |
| [ ]  Conseil et traitement |
| [ ]  Recherche et évaluation |
| [ ]  Formation et perfectionnement |
| [ ]  Autre (activités transversales) |
| Durée planifiée et, le cas échéant, mesures prises pour une pérennisation du projet | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Documents à annexer  | [ ]  budget du projet et de l’institution pour l'année en cours[ ]  comptes et bilan du dernier exercice de l'institution qui présente la demande |
| Liste de documents annexes(tout document supplémentaire permettant d’étayer la demande peut être transmis à la Commission) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Le présent formulaire ainsi que toutes ses annexes doivent être adressés au Service de l’action sociale, chargé du secrétariat de la Commission de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement, par courrier électronique (sasoc@fr.ch) ou envoi postal (Service de l’action sociale, CPLJS, Route des Cliniques 17, 1700 Fribourg).

**Devoirs de l’institution subventionnée :**

Lorsqu’un projet est accepté par la DSAS, l’institution subventionnée tient compte des conditions de financement suivantes :

* Le logo de la DSAS doit être utilisé sur tous les supports publicitaires (flyers, affiches, stands…).
* Le soutien de la DSAS doit être systématiquement mentionné dans toutes les communications avec les médias ainsi que dans le rapport d’activité. Les documents de communication envoyés aux médias sont transmis à la Commission.
* À l’issue du projet, l’institution subventionnée dresse un compte rendu des activités déployées, ainsi qu’une évaluation du projet.

Lieu, date :

1. La GESPA est l’Autorité intercantonale de surveillance des jeux. [↑](#footnote-ref-1)